

MENTIONS LÉGALES

1. Éditeur du site

Kévin VERGNES
Entrepreneur individuel (EI)
Nom commercial : S.SQUAD SECURITY
SIRET : 949075188
Adresse : 137 avenue Marcel PAGNOL – 06210 Mandelieu-la-Napoule – France
Téléphone : 06 15 80 90 07
Email : contact@specialsquad.fr

2. Directeur de la publication

Kévin VERGNES

3. Hébergement du site

OVHcloud
2 rue Kellermann
59100 Roubaix – France
Téléphone : 1007
Site : www.ovhcloud.com

4. Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu présent sur le site (textes, images, éléments graphiques, logo, structure) est la propriété exclusive de S.SQUAD SECURITY, sauf mention contraire. Toute reproduction, représentation, modification, publication ou adaptation, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable écrite.

5. Responsabilité

Le site a pour objet de fournir des informations concernant les activités de sécurité privée proposées par S.SQUAD SECURITY. L'éditeur s'efforce de fournir des informations aussi précises que possible. Toutefois, il ne pourra être tenu responsable des omissions, inexactitudes ou carences dans la mise à jour. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation des informations fournies.

6. Activité réglementée

Les prestations proposées relèvent de la réglementation applicable aux activités privées de sécurité.

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

7. Données personnelles

Les informations collectées via le site (formulaire, contact, etc.) sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le RGPD. Pour plus d'informations, l'utilisateur est invité à consulter la Politique de confidentialité disponible sur le site.

8. Cookies

Le site peut être amené à utiliser des cookies afin d'améliorer l'expérience utilisateur et réaliser des statistiques de visite. L'utilisateur peut configurer son navigateur pour refuser les cookies.

9. Droit applicable

Le présent site est soumis au droit français. Tout litige relatif à son utilisation relève de la compétence des juridictions françaises.